



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1106

Le 25 mars 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT qui prennent part aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Objet: **Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications
(Propagation des ondes radioélectriques)
Genève, 17 juin 2024**

1 Introduction

Je vous informe, par la présente Circulaire administrative, que la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-R aura lieu à Genève le 17 juin 2024, après les réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M (voir la Lettre circulaire [3/LCCE/47](#)).

La réunion de la commission d'études se tiendra au siège de l'UIT à Genève (voir ci-dessous).

Groupe	Dates de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séances
Commission d'études 3	Lundi 17 juin 2024	Mercredi 5 juin 2024 à 16 h 00 UTC	Lundi 17 juin 2024, 9 h 30-17 h 00 (heure locale)

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 est reproduit dans l'Annexe 1. Le statut des textes attribués à la Commission d'études 3 se trouve à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/md/R23-SG03-C-0001/en>

2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-9)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la commission d'études conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution [UIT-R 1-9](#).

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9)

La procédure décrite au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M organisées avant la réunion de la commission d'études, seront soumis à ladite commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la commission d'études a recours à la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, comme décrit au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous), s'il n'y a pas d'objection concernant cette approche de la part d'un État Membre participant à la réunion et si la Recommandation n'est pas incorporée par référence dans le Règlement des radiocommunications.

Conformément au § A1.3.1.13 de la Résolution UIT-R 1-9, l'Annexe 2 de la présente circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des groupes de travail qui précéderont la réunion de la commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, à moins que la commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT-R 1-9 (voir le § 2.2 ci-dessus).

3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 3 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-9.

Les contributions dont la traduction n'est pas demandée* (y compris les Révisions des contributions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard **douze jours civils** (16 heures UTC) avant le début de la réunion (voir le tableau ci-dessus). Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT-R 1-9, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne pourront pas être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

rsg3@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président de la Commission d'études 3, dont vous trouverez l'adresse sur la page suivante:

<http://itu.int/go/ITU-R/SG3/Chair>

4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable. Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

* Lorsqu'une traduction est demandée, les contributions devraient parvenir au moins trois mois avant la réunion.

5 Interprétation

En raison des contraintes financières et de la disponibilité des interprètes, **les États Membres sont priés de confirmer, au plus tard le 25 avril 2024**, si un service d'interprétation est nécessaire en arabe, chinois, en espagnol, en français ou en russe.

6 Inscription/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription aux réunions est obligatoire et se fera exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFP) pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-R. Les participants doivent, dans un premier temps, remplir un formulaire d'inscription en ligne puis soumettre leur demande d'inscription pour approbation aux coordonnateurs désignés. À cette fin, ils doivent disposer d'un compte UIT. En outre, il est vivement recommandé aux participants de **s'inscrire à l'avance** et d'indiquer **s'ils envisagent de participer aux réunions en présentiel ou à distance**.

On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet de ce système d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

www.itu.int/en/ITU-R/information/events

Veillez noter que pour les réunions se tenant à Genève, les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa doivent être présentées dans le cadre de la procédure d'inscription en ligne et que leur traitement peut prendre jusqu'à 21 jours. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter la page suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-R/information/events/Pages/visa.aspx>.

7 Participation à distance et diffusion sur le web

L'accès aux séances des réunions est réservé aux seuls participants inscrits aux manifestations. Les délégués qui souhaitent participer aux réunions à distance peuvent accéder aux séances plénières de la commission d'études depuis la page web consacrée à la participation à distance:

<https://www.itu.int/en/events/Pages/Virtual-Sessions.aspx>

Il sera possible de se connecter aux séances des réunions virtuelles 30 minutes avant l'heure de début de chaque séance.

Pour les personnes souhaitant suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web. Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](#) de l'UIT est nécessaire.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse: david.botha@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications

(17 juin 2024)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Compte rendu de la réunion de juin 2023 (Document [3/135*](#))
- 5 Résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23) et désignation des Vice-Présidents (Documents [3/1](#), [3/3\(Rév.1\)](#))
- 6 Résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23) et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence en vue de la CMR-27 (RPC27-1) (Document [3/1](#))
- 7 Rapport de la réunion de 2024 du GCR et des réunions de 2024 du CVC
- 8 Structure de la CE 3 et désignation des Présidents et Vice-Présidents des groupes de travail
- 9 Rapports exécutifs des Présidents des groupes de travail
 - 9.1 Groupe de travail 3J
 - 9.2 Groupe de travail 3K
 - 9.3 Groupe de travail 3L
 - 9.4 Groupe de travail 3M
- 10 Examen des Recommandations nouvelles et révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-9, § A2.6.2.2.3, A2.6.2.3 et A2.6.2.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant la procédure d'approbation à suivre
 - 10.1 Groupe de travail 3J
 - 10.2 Groupe de travail 3K
 - 10.3 Groupe de travail 3L
 - 10.4 Groupe de travail 3M
- 11 Examen des Rapports nouveaux et révisés
- 12 Examen des Questions nouvelles et révisées
- 13 Suppression de Recommandations, Rapports et Questions
- 14 État d'avancement des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Vœux, Résolutions et Décisions
- 15 Liaison avec d'autres commissions d'études de l'UIT-R, Secteurs de l'UIT et organisations internationales
- 16 Examen d'autres contributions
- 17 Examen du programme de travail futur et du calendrier des réunions
- 18 Divers
- 19 Clôture

Clare ALLEN
Présidente de la Commission d'études 3
des radiocommunications

* Accessible pour la [période d'études 2019-2023](#).

Annexe 2

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 3J, 3K, 3L et 3M qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 3 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 3J

- 1 Proposition de modification de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Cartes mondiales numériques des conduits de surface et des conduits élevés (voir l'Annexe 1 du Document [3J/301](#))
- 2 Proposition de révision de la Recommandation UIT-R P.453-14 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité – Conduits de surface et conduits élevés (voir l'Annexe 2 du Document [3J/301](#))
- 3 Résumé des documents de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Annexe 3 (voir l'Annexe 5 du Document [3J/301](#))
- 4 Résumé des propositions de révision de la Recommandation UIT-R P.453 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 6 du Document [3J/301](#))
- 5 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.833-10 – Mesures statistiques de l'effet de feuillage dans diverses formes irrégulières d'arbres feuillus et proposition de modèle empirique aux fréquences comprises entre 2 et 10 GHz (voir l'Annexe 8 du Document [3J/301](#))
- 6 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-15 – Propagation par diffraction (voir l'Annexe 9 du Document [3J/301](#))
- 7 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.310 – Proposition de révision de termes et de nouvelles définitions (voir l'Annexe 10 du Document [3J/301](#))
- 8 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-2 – Permittivité relative complexe des matériaux de construction (voir l'Annexe 11 du Document [3J/301](#))
- 9 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.525-4 – Calcul de l'affaiblissement en espace libre (voir l'Annexe 12 du Document [3J/301](#))
- 10 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.341-7 – Notion d'affaiblissement de transmission pour les liaisons radioélectriques (voir l'Annexe 13 du Document [3J/301](#))
- 11 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676-13 – Affaiblissement dû aux gaz et effets associés (voir l'Annexe 14 du Document [3J/301](#))
- 12 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1621 2 – Données de propagation requises pour la conception des systèmes Terre vers espace fonctionnant entre 20 et 375 THz (voir l'Annexe 15 du Document [3J/301](#))
- 13 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.676 13 – Affaiblissement dû aux gaz de l'atmosphère et effets associés (voir l'Annexe 17 du Document [3J/301](#))
- 14 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Correction de la réfraction de l'angle d'élévation pour l'atmosphère de référence moyenne annuelle pour le monde entier

- 15 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.835-6 – Atmosphères de référence (voir l'Annexe 19 du Document [3J/301](#))
- 16 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453 14 – § 1 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 21 du Document [3J/301](#))
- 17 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453-14 – § 2.1 et 3 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 22 du Document [3J/301](#))
- 18 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.453 14 – § 4 – Indice de réfraction radioélectrique: formules et données de réfractivité (voir l'Annexe 23 du Document [3J/301](#))
- 19 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.834-9 – Effets de la réfraction troposphérique sur la propagation des ondes radioélectriques (voir l'Annexe 24 du Document [3J/301](#))
- 20 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1511-2 – Topographie pour la modélisation de la propagation Terre-espace (voir l'Annexe 30 du Document [3J/301](#))
- 21 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-2 – Modèle de propriétés électriques des matériaux de construction fondé sur de nouvelles mesures (1-330 GHz) (voir l'Annexe 36 du Document [3J/301](#))
- 22 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-1 – Effets des matériaux de construction et des structures des bâtiments sur la propagation des ondes radioélectriques aux fréquences supérieures à 100 MHz environ (voir l'Annexe 38 du Document [3J/301](#))
- 23 Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R P.[LAND_BISTATIC_SCATTER] – Prévion du coefficient de diffusion bistatique à la surface de la Terre (voir l'Annexe 40 du Document [3J/301](#))
- 24 Document d'analyse en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2040-2 – Réflexion et affaiblissement dû à la pénétration des matériaux de construction (voir l'Annexe 42 du Document [3J/301](#))

Groupe de travail 3K

- 1 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1546-6 – Méthode de prévion de la propagation point à zone pour les services de Terre entre 30 MHz et 4 000 MHz (voir l'Annexe 1 du Document [3K/335](#))
- 2 Sujet d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1410 – Données de propagation et méthodes de prévion nécessaires pour la conception de systèmes d'accès radioélectrique de Terre à large bande fonctionnant entre 3 et 60 GHz (voir l'Annexe 4 du Document [3K/335](#))
- 3 Sujets d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1411 – Données de propagation et méthodes de prévion pour la planification de systèmes de radiocommunication, à courte portée, destinés à fonctionner à l'extérieur de bâtiments et de réseaux locaux hertziens dans la gamme de fréquences comprises entre 300 MHz et 100 GHz (voir l'Annexe 5 du Document [3K/335](#))
- 4 Sujets d'étude en vue d'une révision future du Rapport UIT-R P.2406 – Études relatives aux données et aux modèles de propagation sur des trajets de courte distance pour les systèmes de radiocommunication de Terre dans la gamme de fréquences comprises entre 6 et 450 GHz (voir l'Annexe 6 du Document [3K/335](#))

- 5 Sujets d'étude en vue d'une révision future de la Recommandation UIT-R P.1238 – Données de propagation et méthodes de prévision pour la planification de systèmes de radiocommunication et de réseaux locaux hertziens destinés à fonctionner à l'intérieur de bâtiments à des fréquences comprises entre 300 MHz et 450 GHz (voir l'Annexe 7 du Document [3K/335](#))
- 6 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-1 – Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles (voir l'Annexe 13 du Document [3K/335](#))

Groupe de travail 3L

- 1 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.684-8 – Prévision du champ aux fréquences inférieures à 150 kHz environ (voir l'Annexe 1 du Document [3L/112](#))
- 2 Document de travail en vue d'avant-projets de révision de la Partie 5 de la Recommandation UIT-R P.372-15 et des logiciels associés (voir l'Annexe 9 du Document [3L/112](#))
- 3 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.372 – Bruit radioélectrique (voir l'Annexe 10 du Document [3L/112](#))
- 4 Révisions futures de la Recommandation UIT-R P.372 – Analyse des lacunes concernant la mesure du bruit radioélectrique en extérieur (voir l'Annexe 11 du Document [3L/112](#))

Groupe de travail 3M

- 1 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.530-18 – Données de propagation et méthodes de prévision nécessaires pour la conception de systèmes de Terre en visibilité directe (voir l'Annexe 1 du Document [3M/449](#))
- 2 Considérations relatives à un document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.618 – Avant-projets de révision et travaux futurs (voir l'Annexe 5 du Document [3M/449](#))
- 3 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1814 0 – Méthodes de prévision nécessaires pour la conception de liaisons optiques de Terre en espace libre (voir l'Annexe 6 du Document [3M/449](#))
- 4 Document de travail en vue d'avant-projets de révision des Recommandations UIT-R P.1621 2 et UIT-R P.1622-1 (voir l'Annexe 7 du Document [3M/449](#))
- 5 Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.1622-1 – Méthodes de prévision nécessaires pour la conception des systèmes Terre-espace fonctionnant entre 20 et 375 THz (voir l'Annexe 8 du Document [3M/449](#))
- 6 Propositions de modification de la Recommandation UIT-R P.452-17 – Affaiblissement dû aux gaz et affaiblissement de transmission total (voir l'Annexe 10 du Document [3M/449](#))
- 7 Avant-projet de révision de la méthode de prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles figurant dans la Recommandation UIT-R P.452-17 (voir l'Annexe 11 du Document [3M/449](#))

- 8 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.619-5 – Données sur la propagation nécessaires à l'évaluation des brouillages entre des stations dans l'espace et des stations situées à la surface de la Terre (voir l'Annexe 12 du Document [3M/449](#))
 - 9 Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R P.2108-1 – Prévision de l'affaiblissement dû à des groupes d'obstacles (voir l'Annexe 16 du Document [3M/449](#))
-